



**Couper les arbustes morts** et les branches sèches.



**Couper les branches des arbres** afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



**Élaguer les arbres** conservés.



**Supprimer les arbustes** sous les arbres.



**Couper les végétaux et branches** des arbres et arbustes proches des constructions.



**Limiter l'importance des haies** et les éloigner des bâtiments.



**Nettoyer les gouttières et les toits** pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



**Éloigner les réserves de bois** ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



**Éliminer les déchets** en déchetterie.

Si les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres, une fois réalisés, les travaux suivants correspondent surtout à de l'entretien

et de la suppression de broussailles. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture, certaines actions sont obligatoires, d'autres fortement recommandées.

## Une biodiversité respectée !

Les grands incendies détruisent la forêt, pas le débroussaillage ! Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité. Il permet notamment un **apport de lumière au sol** qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de **corridors écologiques** ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris.